

P R O C È S - V E R B A L

Membres en exercice : 96 titulaires - 61 suppléants

Nombre de présents : 45

Nombre de votants : 59

Convocation envoyée le : 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 18h00, s'est tenu le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale dans la salle du conseil de l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Thierry DAYRE

Etaient présents : 45 (dont 3 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, FERNANDES José, GAUTHIER Eliane, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, MONGE Alain, PILOZ Odile, NIVON Jacques, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 40

ACHAT Ginès, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BOMPARD Marc, BONNEFOY Martial, BOUTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TATONI Thierry, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 14

CAHN Philippe donne pouvoir à RICHARD Eric, CLEMENT Augustin a donné pouvoir à FERNANDES José, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude a donné pouvoir à LOUPIAS Aurélie, CHAREYRE Laurent donne procuration à CARRERE Christian, FRACHINOUS Alain a donné pouvoir à RUYSSCHAERT Christelle, GARCIA Jean a donné pouvoir à LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à Martine BERGER-SABATIER, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, QUARLIN Mireille a donné pouvoir à BAS Claude, SALIN Olivier a donné pouvoir à CIRER-METHEL Pascal, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025
A 18H00 – SALLE DU CONSEIL DE LA CCB DP – BUIS-LES-BARONNIES**

- **Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique - Intervention de Messieurs Didier-Claude BLANC (Président), Sébastien DELARBRE (Directeur général des services) et de Romaric RIGAUDIAS pour une présentation 100 % fibre**

Présentation en annexe.

Didier-Claude BLANC dit que l'objectif 100 % sera atteint avant le 31 décembre 2026 et précise qu'il a été annoncé le 18 janvier dernier la couverture des 100 % sans augmentation de cotisation pour qui que ce soit. Il souligne que les 3 % concernent souvent des zones rurales ou complexes qui se trouvent à la fois sur les territoires de la Drôme et de l'Ardèche.

Didier-Claude BLANC indique que la présentation de ce soir est utile sur ce sujet complexe qui rencontre parfois des difficultés et des réactions et il est là pour répondre et expliquer, mais l'importance de cette rencontre est surtout de rappeler le rôle des maires dans ce déploiement et dans cette partie qui va être un challenge pour couvrir ces 3 % sur tout le territoire.

Il explique que les maires ont un rôle de médiateur pour trouver des accords « amicaux » et faciliter au mieux la finalité du déploiement.

Romaric RIGAUDIAS dit que concernant le passage en domaine privé, il est nécessaire d'avoir des autorisations et de signer des conventions et en général, cela se passe très bien. Il indique toutefois, qu'en cas de refus de signature de convention par un particulier, il existe un outil pour les maires qui est la prise d'un arrêté de servitudes et cela peut permettre de débloquer la situation. Il remercie les maires d'accompagner ADN sur ces sujets car les relations avec les administrés peuvent parfois être un peu compliquées.

S'agissant de l'élagage en domaine privé, Romaric RIGAUDIAS indique que la loi oblige le propriétaire des parcelles à assurer l'entretien aux abords des lignes. Ce n'est pas le fait de signer une convention avec ADN qui introduit cette obligation qui existe déjà à travers la loi en vigueur.

Il ajoute que la fibre sera bientôt le seul réseau filaire disponible pour conserver les services d'internet et de téléphonie fixe, dès lors qu'Orange aura fermé son réseau cuivre (horizon 2030 max.). Il explique qu'il faut donc s'y préparer.

Romaric RIGAUDIAS présente ensuite les acteurs qui interviennent sur le terrain tels que Axione, Bouygues Energies et Services, ADTIM FTTH ou encore le recours à la sous-traitance. Il précise qu'il existe un outil qu'ADN a développé et qui se nomme ADNMAP dont chaque commune a accès pour visualiser la poursuite du déploiement, les chiffres de commercialisation...

Romaric RIGAUDIAS souligne qu'il ne reste que 18 mois jusqu'au terme du déploiement 100 % fibre. Idéalement, il faudrait qu'avant la date du prochain mandat, toutes les problématiques d'ordre administratif ou technique, qui peuvent constituer des freins au déploiement, soient traitées.

On peut toutefois imaginer qu'il puisse rester quelques refus de servitudes de la part de tiers, qui seront justifiés par le prestataire, et qui feront que, fin 2026, certains secteurs géographiques n'auront pas la chance d'être éligibles à la fibre pour cause de refus externes.

Didier-Claude BLANC ajoute qu'un refus de tiers signifie que l'on ne déploie pas du bout au bout et qu'il n'y aura plus de téléphone fixe en 2030, ce qui peut peser dans notre réalité. C'est un argument important à faire valoir auprès des récalcitrants.

Romaric RIGAUDIAS présente la cartographie de l'avancement du déploiement FTTH sur notre territoire ainsi que les outils pratiques :

- pour suivre l'actualité d'ADN www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite
- pour poser des questions www.ardechedromenumerique.fr/FAQ
- pour écrire à ADN (élus uniquement) : directelus@sm-adn.fr
- pour appeler la hotline : 04 82 48 00 18

Eric RICHARD dit que sa commune va être une des premières sur laquelle le réseau cuivre va s'arrêter car elle est presque fibrée à 100 % ; il s'interroge toutefois sur le cas des nouveaux arrivants qui auraient besoin d'une nouvelle ligne commerciale sur leur logement qui y serait éligible aujourd'hui.

Romaric RIGAUDIAS répond que jusqu'en 2020, il n'y a plus de cuivre pour les nouvelles constructions. Il confirme qu'il va y avoir un petit delta à gérer entre la fermeture commerciale du cuivre et l'arrivée de la fibre. A défaut d'être éligible à la fibre, on reste pour l'instant sur l'offre que l'on a souscrit.

Eric RICHARD dit que sur des logements pour lesquels les propriétaires ou locataires changent, il a cru comprendre qu'Orange ne faisait plus d'ouverture commerciale.

Romaric RIGAUDIAS confirme qu'à partir de janvier 2026, il n'y aura plus d'offres commerciales disponibles sur le réseau cuivre.

Sébastien DELARBRE précise qu'ADN avait souligné à l'ARCEP cette problématique de période de transition quelque peu incohérente mais qu'ils n'ont jamais eu de réponse. Il ajoute que le décommissionnement est le fait d'Orange.

Didier-Claude BLANC dit que la fibre est le moyen le plus efficace et la volonté d'ADN est de servir tout le monde avec la même technique qui est la fibre optique mais il précise qu'il y a la possibilité d'avoir recours à l'antenne satellite le temps que la couverture soit acquise à 100 %.

Sébastien BERNARD dit qu'il a déjà posé deux questions à Orange mais il n'a pas eu de retour :

Premièrement, il explique que sa commune a un réseau d'eau potable avec des organes vitaux qui sont sur d'autres communes dans des secteurs qui n'ont pas de réseaux portables et des organes communicants qui passent par le cuivre ; c'est pourquoi, il se demande comment cela se passera demain.

Deuxièmement, cela concerne les infrastructures d'Orange ; un certain nombre de poteaux a été dédoublé sur sa commune (comme dans bien d'autres) et il se demande ce que vont devenir les poteaux vides sur lesquels on a déposé le cuivre.

Stéphane DECONINCK précise qu'Orange lui a confirmé qu'ils récupèrent, à terme, leurs poteaux vides.

Romarc RIGAUDIAS répond à la première question de Sébastien BERNARD concernant les organes communicants. Il rappelle qu'au tout début du déploiement de la fibre, ADN avait demandé à chaque commune, par anticipation, qu'on lui communique les sites techniques stratégiques qui devraient potentiellement un jour être raccordés à la fibre. Comme le cuivre va disparaître et que ces sites techniques sont parfois situés dans des zones isolées, il faut prévoir des linéaires supplémentaires à déployer pour y accéder.

Didier-Claude BLANC sonde l'assemblée pour savoir qui connaît ADNMAP, l'application qui permet de suivre l'évolution du déploiement en temps réel ; il demande également qui connaît l'adresse mail dédiée spécialement aux élus. Vu les réponses de peu de personnes, il encourage vivement les élus à utiliser ces outils.

Sébastien DELARBRE souhaite apporter une réponse à la deuxième question de Sébastien BERNARD sur la propriété du réseau une fois le cuivre déposé. C'est un enjeu stratégique et le discours d'Orange est de dire que ce réseau lui appartient.

Il précise qu'ADN est membre d'une association qui est composée notamment d'élus ruraux qui demandent s'il y a un sens à ce qu'Orange soit rentier ad vitam aeternam des collectivités d'autant que le réseau a été remis à neuf par les deniers publics. Ce n'est pas incohérent que dans un mandat futur, les élus posent ce sujet sur la table.

Didier-Claude BLANC dit que l'objectif d'ADN est de déployer dans les zones où les opérateurs n'ont pas voulu aller, c'est pour cela que le réseau initiative unique est né afin que tout le monde puisse avoir un service de qualité.

Michel GREGOIRE dit que nous pouvons prendre exemple sur le Syndicat d'énergie de la Drôme au sein duquel les investissements pour la basse tension (dont les collectivités sont propriétaires) sont financés par le SDED tandis qu'ENEDIS paye le FACÉ (financement des aides aux collectivités pour l'électrification) auprès des syndicats d'énergie. Il pense que tous les syndicats pourraient avoir cette négociation car c'est le même format.

Didier-Claude BLANC précise que la loi Pintat de 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique a inscrit un fonds d'aménagement numérique des territoires mais celui-ci n'a jamais été abondé.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 8 JUILLET 2025

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
2. Signature du contrat local de santé 2025-2030
3. Demande de reconduite de la subvention pour le poste de la coordination du Contrat local de santé
4. Mise à disposition à titre onéreux de logements collectifs pour l'équipe d'animation du centre de loisir « Les Petits Loups » – Autorisation de signature de conventions d'occupation précaire

Finances

5. Budget Principal -Créances éteintes MARTHOURET Renaud et Boucherie REYNAUD et Fils
6. Budget Principal 2025 – Reversement de la part CPS aux communes
7. Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme n° 5 (opération n° 248 – Covoiturage)
8. Budget Principal - Décision modificative n° 1
9. Refacturation des charges de personnel et des frais de structures aux différents budgets annexes de la CCBDP au titre de l'année 2025
10. Emprunt – 2025 Financement investissement - Contractualisation d'un emprunt sur le budget principal – Ligne n° 1-2025 – Déploiement du réseau fibre

Ressources Humaines

11. Création et suppression de postes
12. Recours à l'intérim pour le SPPGD

Transport

13. Mise en œuvre du projet de la « Caravane des Mobilités »

Transition Ecologique

14. Convention de partenariat global Territoire d'énergie Drôme SDED

Politique du logement et du cadre de vie

15. Poursuite du Service public de la performance énergétique de l'habitat en année 5

Mobilités douces

16. Autorisation de signature des conventions de partenariat entre la CCBDP et les entreprises de location de vélo à assistance électrique du territoire concernant le financement d'un service de prêt de VAE temporaire 2025

Activité et Aménagement de pleine nature

17. Soutien de l'association LES TONTONS RIDERS – Programme pluriannuel d'investissement sur le bike park associatif de Nyons – 2024-2025
18. Réalisation de travaux de purge sur le site naturel d'escalade du Saint-Julien – Buis-les-Baronnies – Demande de co-financement

Economie

19. ZAE du Grand Tilleul : acquisition et cession du lot 11B

Agriculture

20. Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche

Associations

21. Soutien aux associations culturelles des Baronnie

Déchets

22. Rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets du Syndicat des Portes de Provence - Année 2024

23. Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance pour l'utilisation de la déchèterie de Séderon

Petite Enfance

24. Micro-crèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles fin de la gestion AESIO - Solde subvention 2024 – Fin de conventionnement

25. Actualisation de la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance

CTG

26. Accompagnement de l'association ASOFT sur le poste de conseiller numérique et sur l'animation territoriale inclusion numérique – accès aux droits dans le cadre de la CTG

Jeunesse

27. Subvention Association Bougeons Avec les Jeunes (AAP Jeunes des Baronnie)

Le Président ouvre la séance et fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil communautaire dont l'ordre du jour a été adressé aux membres le 2 juillet 2025.

En effet, seuls 45 membres étaient présents sur les 96 élus en exercice.

Aux termes des articles L.2121-17 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre de membres en exercice du Conseil communautaire qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Conseil communautaire ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Président peut convoquer à nouveau le Conseil communautaire à trois jours francs au moins d'intervalle.

A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil communautaire du 8 juillet 2025, le quorum n'était pas atteint.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L.2121-17 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance du Conseil communautaire se termine à 19h00.

Le Président,
Thierry DAYRE

A circular blue stamp of the 'Communauté de Communes Baronnies en Drome Provence' is visible. The stamp contains the text 'COMMUNAUTE de COMMUNES', 'BARONNIES en DROME', 'PROVENCE', and '26110 NYONS'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.